

## Études internationales

**Dandi Gnamou-Petauton, *Dissolution et succession entre organisations internationales*, 2008, coll. Organisations internationales et relations internationales, Bruxelles, Bruylant, 448 p.**

Matthieu Chillaud

---

Conflits gelés dans l'espace postsoviétique  
Volume 40, numéro 4, décembre 2009

URI : [id.erudit.org/iderudit/038941ar](http://id.erudit.org/iderudit/038941ar)

DOI : [10.7202/038941ar](https://doi.org/10.7202/038941ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN 0014-2123 (imprimé)  
1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Chillaud, M. (2009). Dandi Gnamou-Petauton, *Dissolution et succession entre organisations internationales*, 2008, coll. Organisations internationales et relations internationales, Bruxelles, Bruylant, 448 p.. *Études internationales*, 40(4), 655–657. doi:[10.7202/038941ar](https://doi.org/10.7202/038941ar)

---

Tous droits réservés © Études internationales, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

technicienne de l'ingénierie onusienne est-elle la solution incontournable ?

Dans la logique « consommation mortifère » générée par l'idéologie du tout-marché, il ne semble y avoir de place que pour le citoyen producteur ou consommateur. Autrement dit, le moteur du développement technologique et de l'appareil productif mondial ne tourne que pour satisfaire les besoins d'une classe, contrairement à ce que proclament les « gourous » des institutions de Breton Woods : le FMI et la Banque mondiale. Ce qui fait que les 800 millions d'Africains n'existent pas, car catégorisés « consommateurs non solvables » et « non rentables ». En outre, aux deux conditionnalités – politique (démocratisation) et économique (privatisation) – des années 1980, s'est ajoutée depuis Rio la conditionnalité écologique (préservation de la nature). Cette perspective « environnementaliste hypocrite » assigne aux pays du Sud la vocation de demeurer des « sanctuaires de la nature sauvage », pourvoyeuses de ressources que les sociétés multinationales occidentales peuvent exploiter ou polluer à leur guise sans avoir à rendre compte, avec la bénédiction de l'OMC.

Mais, au-delà des enjeux politico-économiques d'appropriation privative de l'environnement, il existe des enjeux éthiques et religieux qui incitent à prendre soin de ce bien commun qu'est la Terre. Ainsi, le paradigme écologique du développement durable oblige à répondre courageusement à cette triple interrogation vitale pour l'humanité : À qui appartiennent la terre et ses richesses ? Comment et par qui est gouverné le monde ? À quoi rapporte-t-on la durée ou la notion de temps sous-entendue dans l'expression « développement durable » ?

À partir d'une approche interdisciplinaire et de son expérience de terrain, sans se laisser influencer par les idéologies environnementalistes et en se basant sur la méthodologie des sciences sociales, l'auteur essaie d'apporter un point de vue éthico-théologique au discours politique, économique et écologique dominant dans le débat scientifique contemporain tout en essayant de combler un vide. Car, à son avis, l'environnement ne semble pas émerger comme un enjeu primordial au niveau de l'épiscopat africain, bien qu'il ait fait l'objet de nombreuses recherches depuis les années de sécheresse.

L'auteur termine son étude par la formulation d'une recommandation éthico-holistique, qui seule, selon lui, est garante de la vie, du respect de la dignité humaine et de la préservation de l'environnement naturel.

Djibril DIOP

*Pôle de recherches sur le développement  
CERIUM, Université de Montréal*

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### Dissolution et succession entre organisations internationales

*Dandi GNAMOU-PETAUTON, 2008,  
coll. Organisations internationales et  
relations internationales, Bruxelles,  
Bruylant, 448 p.*

L'ouvrage de Dandi Gnamou-Petauton est issu d'une thèse soutenue à l'Université Paris XI en 2006 sous la direction du professeur Daniel Dormoy – qui a rédigé un brillant avant-propos pour cette publication. L'auteure reste fidèle à l'école française pour qui l'étude des organisations internationales se fait essentiellement sous un angle juridique, contrairement à son homologue

anglo-saxon pour qui la science politique des relations internationales prévaut habituellement. Pour autant, l'internationaliste non initié au jargon purement juridique ne sera pas forcément découragé par la lecture d'un ouvrage mâtiné d'analyses politiques et de références historiques. On remarquera d'ailleurs qu'il s'agit là d'une force incontestable des études publiées, chez l'éditeur belge Bruylant, dans la collection Organisation internationale et Relations internationales pour laquelle l'étude des relations internationales est avant tout un art de la réflexion critique inter et transdisciplinaire.

Structuré en deux parties, dont chacune est elle-même divisée en deux sous-parties (on retrouve là une idiosyncrasie chère aux universités françaises), l'ouvrage a pour originalité de placer la dimension politico-juridique au cœur de la problématique des transformations des organisations internationales à l'aune d'un échantillon de 138 cas.

Dans une société relativement peu organisée comme l'est la communauté internationale, l'action des organisations internationales – dont la nature de sujet international est *volens nolens* reconnue à l'instar de celle des États – est primordiale mais, comme le souligne l'auteur, les organisations « naissent, se transforment et disparaissent ». On aurait pu craindre de lire une série de monographies hétérogènes si Gnamou-Petauton n'avait su dresser une vigoureuse et harmonieuse synthèse mettant en lumière les conditions particulières de la mue juridique des organisations internationales.

La première partie de l'ouvrage met ainsi en avant le rôle prédominant des États dans le processus de dissolution de

l'organisation internationale. L'auteur souligne ainsi que plusieurs cas peuvent amener ces derniers au processus de dissolution : soit dans un souci d'adaptation aux réalités internationales (dans la majorité des cas après la Seconde Guerre mondiale, le meilleur exemple étant la Société des Nations), soit parce que l'organisation internationale a accompli son mandat originel et qu'elle peut le cas échéant être remplacée par une organisation au mandat plus vaste (par exemple, l'Organisation européenne de coopération économique remplacée par l'Organisation de coopération et de développement économiques) ou prônant l'intégration au détriment de la coopération (l'Union africaine succédant à l'Organisation de l'unité africaine). Gnamou-Petauton, par la suite, examine les fondements et les modalités juridiques de la dissolution à l'aune de l'acte constitutif de l'organisation internationale : si ce dernier prévoit les conditions dans lesquelles la fin des activités de l'organisation peut se produire, alors la personnalité juridique de celle-ci peut facilement s'éteindre ou, à défaut de dispositions conventionnelles, ce sont les États membres, au moyen d'un nouvel accord, qui procéderont à sa dissolution. Dans la seconde partie consacrée aux modalités de transfert des fonctions, droits et obligations des organisations internationales, l'auteur s'interroge sur la filiation juridique entre prédécesseur et successeur : Quelles sont les conséquences patrimoniales des organisations internationales et statutaires des fonctionnaires ? Que deviennent les traités signés par les organisations dissoutes ? Quelles sont les règles de droit privé qui s'appliquent pour leurs locaux ? Quelles sont celles qui leur sont opposables pour leur responsabilité internationale ? Remarquons que c'est certainement

dans la seconde partie que l'on ressent la limite de l'exercice de l'auteure qui avait habilement réussi, dans son introduction et en première partie, à se dégager de la technique juridique dans ce qu'elle peut avoir parfois de décourageant pour le néophyte.

Nonobstant ce sentiment de porte-à-faux que l'on peut avoir à la lecture de la seconde partie, notons que la force de cet ouvrage repose autant sur la pertinence de son échantillon (conciliant organisations universelles et régionales et organisations ouvertes et fermées) que sur une analyse combinant le rôle des organisations internationales avec l'implication des États, celle-ci étant *in fine* la plus importante. Avec raison, Gnamou-Petauton reste prudente. Si « les organisations internationales et les États sont coauteurs » des modalités de succession, l'auteure ne perd jamais de vue que celles-ci n'existent que parce que les États le veulent bien et que ce sont précisément eux qui restent les acteurs déterminants dans la vie des organisations internationales.

Sur le plan de la forme, la structure binaire du plan permet indéniablement à l'auteur de problématiser son intellect, facilitant du même coup la lecture de l'ouvrage. Notons aussi le caractère très pratique de l'annexe, qui recense les organisations internationales ayant fait l'objet d'une succession. Cependant, où est l'indispensable index ?

Concluons que le lecteur trouvera dans l'ouvrage de Dandi Gnamou-Petauton un instrument de travail commode et rigoureux sur un sujet qui n'a que peu stimulé de travaux en français.

Matthieu CHILLAUD

*Institut d'étude politique et administrative  
Université de Tartu, Estonie*

## DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

### **Corruption and Development Aid. Confronting the Challenges**

*Georg CREMER, 2008, Boulder, CO,  
Lynne Rienner, 169 p.*

Écrit par un praticien qui s'adresse avant tout à ses pairs, ce livre explique pourquoi la corruption ne devrait plus être un tabou dans la gestion de l'aide internationale et propose des outils pour la combattre, aussi bien dans l'implantation d'un projet particulier qu'à plus grande échelle dans le pays receveur.

Contrairement à ce que nous aurions tendance à croire, les gouvernements des pays industrialisés et les institutions multilatérales, qui toléraient la corruption durant la guerre froide afin de s'assurer l'allégeance des pays du Sud, demeurent toujours tatillons devant un phénomène aux contours flous et aux conséquences imprévisibles. Aujourd'hui, la « bonne gouvernance », modèle de gestion démocratique et transparente, conditionne l'aide internationale avec beaucoup moins de vigueur que les décideurs ne le prétendent. De ce constat qui le désole, Cremer entend tirer des leçons et notamment convaincre les coopérants et autres responsables de la mise en œuvre des programmes d'aide « aux plus pauvres de pauvres » de la nécessité de dénoncer les actes de corruption.

Vieux routier des projets d'aide internationale financés par les pays industrialisés, et notamment par l'Allemagne, Cremer distingue trois formes de corruption qui diminuent, voire annulent, l'impact positif des plans de développement : l'offre et la demande de pots-de-vin (en termes techniques, la concussion, mot malheureusement fort peu utilisé en